

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° BC-2023-014

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID: 069-246900740-20230124-BC\_2023\_014-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-quatre janvier à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 18 janvier 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	16
Présents	14
Votes	15

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**ABSENT / EXCUSE :**

Christian FROMONT

**PROCURATION :**

Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Caroline DOMPNIER DU CASTEL

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'activités culturelles,

Vu la délibération n° BC-2022-031 du Bureau Communautaire du 19 mai 2022 approuvant le renouvellement de la convention des actions culturelles de partenariat et de financement avec le Département du Rhône,

Vu la délibération n° CC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les conventions liées aux actions culturelles décentralisées et/ou événementielles,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 10 janvier 2023,

Dans le cadre de la convention de partenariat Culturel signée en mai 2022 entre la Copamo et le Département du Rhône assortie du versement d'une subvention de 15 000 €, des actions culturelles en concertation avec les bibliothèques du réseau sont prévues pour un montant de 3 500 €.

Ces actions se déclineront selon 2 thématiques en lien avec la dynamique recherchée par le réseau :

- La phase 2 du projet Art Postal animé par Nathalie CARRON (écrivaine et illustratrice) avec :
  - ✓ des ateliers créatifs mêlant écriture et art plastique
  - ✓ la création de liens épistolaires entre différents publics, à caractère intergénérationnel
  - ✓ une exposition (itinérante) conçue comme un rendez-vous festif
- Des actions autour de l'Education aux Médias et à l'Information impliquant bibliothèques, collèges et d'autres partenaires du territoire. A partir de la journée de formation autour du dispositif « jouer à débattre » proposée par la Médiathèque Départementale, le réseau des bibliothèques proposera un programme d'animation ayant pour but de :

**CULTURE**

\*\*\*\*\*

**Approbation des interventions prévues dans le cadre des rencontres d'auteurs organisées par le réseau des bibliothèques**



- ✓ Contribuer à la formation de l'esprit critique de manière ludique
- ✓ Donner à chacun des clefs de compréhension des univers médiatiques et numériques
- ✓ Créer et/ou renforcer des partenariats (notamment avec les collègues)

L'ensemble de ces interventions sera soutenu à hauteur de 3 500 € grâce à l'aide financière du Département du Rhône.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

Transmis en  
Préfecture le 26/01/23

Notifié ou publié  
le 26/01/23

Le Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**APPROUVE** l'organisation de ces rencontres d'auteurs,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 26 JANVIER 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

